

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

04/12/2023

N° E23000108 / 30

le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire du 04/12/2023

CODE : 1

Vu enregistrée le 27/11/2023, la lettre par laquelle M. le maire de la commune de MUS demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de MUS ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Guy FREMAUX est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Madame Hélène DUBOIS DE MONTREYNAUD est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la commune de MUS, à Monsieur Guy FREMAUX et à Madame Hélène DUBOIS DE MONTREYNAUD.

Fait à Nîmes, le 04/12/2023

le président,



Christophe CIRÉFICE